

Nouméa, le 18 août 2009

Compte rendu de la réunion **hebdomadaire du Gouvernement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 18 août dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a arrêté un projet de délibération du congrès et adopté 30 arrêtés.

Délibération du congrès

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès. Ce texte accorde la garantie de la Nouvelle-Calédonie à un contrat de prêts passé par la société immobilière de Nouvelle-Calédonie avec la caisse des dépôts et consignations. La délibération habilite le gouvernement à conclure les actes de garantie correspondants. Au travers de ce projet (dénommé Creek Salé), la Nouvelle-Calédonie se porte garant d'un emprunt qui permettra à la SIC de développer un projet de 110 logements sociaux aidés sur la zone de développement de Voh-Koné-Pouembout (VKP) en lien avec la future usine métallurgique.

Nominations et désignations

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à la nomination du secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Monsieur François GARDE est nommé à ce poste à compter du 18 août 2009.

François Garde connaît bien la Nouvelle-Calédonie pour y avoir exercé les fonctions de secrétaire général adjoint de la Nouvelle-Calédonie de 1991 à 1993. Il a également été membre du cabinet de Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, comme conseiller technique au moment des négociations sur l'accord de Nouméa en 1998 (Il est l'auteur entre autres, d'un ouvrage intitulé « Les institutions de la Nouvelle-Calédonie »). François Garde est président de Tribunal Administratif.

Par arrêté, le gouvernement a procédé aux nominations par intérim du directeur du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie et du chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a suspendu Jean-Yves OLLIVAUD de ses fonctions de directeur-général de l'OPT et nommé par intérim monsieur Philippe MINEL, actuel secrétaire général de l'OPT.

Le gouvernement a également procédé aux nominations du représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières (FACTUR) et des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du Syndicat mixte dénommé Aquarium de Nouméa et de la province Sud (fondation Catala Sucki). Le gouvernement a adopté un arrêté modificatif relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'établissement de formation professionnelle des adultes (ETFPA).

Enfin, le gouvernement a désigné les représentants des employeurs publics au sein du conseil d'administration de la CAFAT (François Garde, secrétaire général du gouvernement et Serge Newland, secrétaire général de la province Sud).

Santé et affaires sanitaires et sociales

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant le compte financier 2008 de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Le compte financier est clôturé au 31 décembre 2008 sur un excédent de 987 662 302 F CFP. On peut rappeler que l'Agence Sanitaire et Sociale est un établissement public dont les missions consistent à garantir l'offre de soins hospitaliers, l'hygiène publique, la protection sociale et la formation dans le secteur sanitaire et social.

Le gouvernement a adopté un arrêté interdisant à l'importation en Nouvelle-Calédonie des produits contenant des substances à visée anorexigène, suite aux analyses effectuées sur un produit amaigrissant vendu sous les noms de « Fat Cut » et « Café Minceur », importés de Chine et présentés comme du café soluble en sachet. Ce « Fat Cut » contient du Sibutramine, un médicament ayant pour effet de réduire l'appétit mais dont la consommation peut générer des troubles cardiovasculaires pouvant aller jusqu'à la mort.

Le gouvernement a adopté un arrêté rejetant une demande de création d'une officine de pharmacie sur la commune du Mont-Dore.

Toujours au sujet des pharmacies le gouvernement a adopté un arrêté précisant les conditions de remplacement des pharmaciens titulaires d'officine, suite à la modification du cadre réglementaire relatif à la pharmacie. Ce texte sécurise ainsi la procédure de remplacement, tout en l'assouplissant et en la simplifiant.

Le gouvernement a adopté un arrêté qui affecte à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de la Nouvelle-Calédonie, un terrain de 10 ares et un F3 de 126 m², à Poindimié. Cette villa est destinée au service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Formation

Le gouvernement a adopté deux arrêtés agréant des actions de formation professionnelle continue. L'un concerne la mise en place d'un diplôme universitaire géologie mines, dispensé en partenariat par le centre de formation de Koniambo Nickel SAS et l'université de Nouvelle-Calédonie. 14 calédoniens devraient pouvoir suivre cette formation. Le second arrêté concerne une formation « Ouvrier coffreur bancheur » dispensée par l'association de formation du bâtiment et des travaux publics auprès de 12 stagiaires, formation destinée plus particulièrement aux demandeurs d'emploi.

Lutte contre la vie chère

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à une exonération de TGI (taxe générale à l'importation), pour les matériels destinés à la réalisation d'opérations primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie. Afin de mettre à disposition des consommateurs, dès septembre prochain, 20 000 ampoules basse

consommation, le gouvernement a décidé d'exonérer de TGI les produits, mais aussi leurs emballages et les supports de vente. Le coût de cette exonération est estimé à environ 750 000 F CFP, lequel sera financé par le fonds de concours de la maîtrise de l'énergie.

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif aux soldes. En effet, les commerçants ont fait état de l'impact négatif des conflits sociaux sur le début de la période de soldes. Initialement prévue du 25 juillet au 22 août 2009, le gouvernement a prolongé les soldes d'une semaine, elles s'achèveront donc le 29 août prochain. Par ailleurs, à la demande des commerçants, une période de solde supplémentaire sera ouverte du 3 octobre au 17 octobre 2009 afin de permettre la participation des professionnels intéressés à l'opération « Bravo l'Été ».

Travaux, aménagements et opérations domaniales

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au passage d'une ligne électrique sur une parcelle du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie à Voh. L'opération entre dans le cadre de l'électrification du secteur de Tiéta.

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant une concession d'occupation domaniale et habilitant le président du gouvernement à la signer. Cet arrêté autorise un particulier à aménager un radier non busé sur un affluent de la Nondoué à Dumbéa.

Divers

Par arrêté, le gouvernement a mis en adéquation la liste des corps ouverts à l'intégration (par voie de liste d'aptitude, de concours réservés d'intégration ou sur titre) au vu des récentes réformes statutaires.

Le gouvernement a adopté un arrêté attribuant une dérogation en matière de durée de travail à l'Entreprise Max FOUCHER. A cause des intempéries, EMF est confrontée à un déficit de roulage. Par ce dispositif, l'entreprise est autorisée à faire effectuer à ses salariés une durée hebdomadaire de travail supérieure à 48 heures, sans toutefois pouvoir dépasser 60 heures.

Le gouvernement a adopté deux arrêtés relatifs à la pratique du démarchage et de la vente à domicile. Il a également procédé par arrêté à la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur et d'autorisations de transport, d'un certificat d'inscription au registre des transporteurs publics routiers de personnes et d'attestations de capacité professionnelle « transports routiers de personnes ». Il a également adopté un arrêté portant cessation d'activité d'un exploitant de véhicules de location avec chauffeurs.

Le gouvernement a délivré un agrément pour la profession d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique (location plaisance) à la société « Sans Domicile Terrestre ».

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au renouvellement de mandats sanitaires. Ces mandats permettent aux vétérinaires libéraux, qui en font la demande, d'exercer des missions de fonction publique au profit de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a adopté un arrêté portant un agrément en qualité d'expert-comptable.

Cette semaine encore, il a été demandé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'examiner des dossiers de ressortissants étrangers. 13 autorisations de travail concernant des projets miniers, 3 autorisations de travail, 10 visas long séjour et 4 titres de séjour ont ainsi été délivrées. Il y a eu 54 refus d'autorisations de travail concernant des projets miniers.

Questions diverses

Au chapitre des questions diverses, le gouvernement a examiné la demande d'ouverture de sessions extraordinaires du Congrès. Trois sessions extraordinaires sont programmées : le 31 août au cours de laquelle le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prononcera la Déclaration de Politique Générale, le 16 septembre pour la présentation au Congrès du projet définitif du Médipôle et le 17 septembre pour l'examen du BS (budget Supplémentaire) 2009.